

À propos du Système de pénalités administratives (SPA)

Qu'est-ce que le SPA?

Le Système de pénalités administratives (SPA) est une procédure plus rapide et plus flexible pour le paiement, la contestation et le recouvrement des pénalités de stationnement. Le SPA est géré par la Ville de Brampton et remplace la procédure d'appel judiciaire. Le SPA a commencé le 2 juin 2014 et s'applique aux contraventions de stationnement et autres infractions aux règlements de la Ville de Brampton.

[Services judiciaires de Brampton](#)

Si vous recevez un avis de pénalité, vous avez le droit, dans un délai limité, de contester la pénalité. Vous pouvez contester votre pénalité en ligne ou en personne auprès d'un agent d'examen préalable. Pour les demandes en ligne, veuillez consulter www.brampton.ca/DisputeThePenaltyNotice. Vous pouvez également demander un examen préalable en personne en téléphonant au 3-1-1 (les non-résidents peuvent appeler le 905.874.2000).

La réunion d'examen préalable est supervisée par un agent d'examen préalable, qui a le pouvoir de prendre la décision de maintenir, d'annuler ou de réduire la pénalité.

Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision de l'agent d'examen préalable, vous avez jusqu'à 15 jours après la décision pour demander une audience d'examen en ligne. La décision de l'agent d'audience, prise à l'issue de l'audience d'examen, est définitive.

[En savoir plus sur les options de paiement](#)

Qu'est-ce qui est différent par rapport au processus d'examen judiciaire?

Avant le SPA, la procédure de contestation des contraventions passait par le système judiciaire provincial. Les délais d'attente pour faire appel d'une contravention pouvaient être de plusieurs mois. Toutefois, le SPA est entièrement géré par la ville de Brampton. L'examen préalable et l'audience d'examen devraient être résolus dans un délai de plusieurs semaines à compter de la date d'émission de la pénalité.

Comme le SPA remplace la procédure judiciaire actuelle de contestation des contraventions, un temps précieux sera libéré et utilisé par nos tribunaux pour traiter des affaires plus graves.




Le programme de SPA de la Ville de Brampton offre également au public une plus grande flexibilité quant au lieu, au moment et à la manière dont il peut interagir avec la Ville pour régler un avis de pénalité, créant ainsi un service plus rationalisé et axé sur le client.

Coordonnées des Services judiciaires

Cour des infractions provinciales de la Cour de justice de l'Ontario

Greffe de la Cour des infractions provinciales

5 Ray Lawson Blvd., Brampton L6Y 5L7

 **Heures d'ouverture:** Du lundi au vendredi, de
8 h 30 à 16 h 30 (sauf les jours fériés)

 **Téléphone:** 905.450.4770

Télécopieur: 905.450.4794

Ligne téléphonique ATS: 905.874.2130